

Conditions générales de vente

SAS 4D OUTDOOR- Camping Castel château de Chanteloup 72460 SILLE LE PHILIPPE

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site du Castel Camping de Chanteloup. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation - Annulation

2.1 Prix, règlement et réservation

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise.

Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un acompte de 30% sur le montant total du séjour.

Pour les réservations location : Votre réservation est définitive dès lors qu'elle fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part par mail et après réception de l'acompte correspondant (30%). Vous aurez à régler le solde 15 jours avant votre arrivée. En l'absence de paiement dans ce délai, votre réservation sera automatiquement annulée. Aucun report de séjour ne sera accepté sur la saison suivante ni remboursement d'acompte.

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier ou mail, la date de réception déterminant la date d'annulation.

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

• à titre d'indemnité de rupture de réservation :

- un montant égal au versement de l'acompte de votre séjour, si vous annulez entre 30 et 16 jours avant la date d'arrivée prévue.
- le montant total du séjour, si vous annulez entre 15 jours et la date d'arrivée prévue ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Aucune réduction ou remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pensez à l'assurance annulation .

2.2 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping d'un emplacement ou d'une location, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

2.3 Assurance annulation

Voir les conditions générales pour détails des garanties, exclusions et franchise sur notre.

<https://www.chateau-de-chanteloup.com/assurance-campeur-couvert/>

EN CAS D'ANNULATION, vous devrez avertir le camping de votre désistement et déclarer le sinistre dans les 5 jours ouvrés où vous en avez eu connaissance, sur le site www.campez-couvert.com/que-faire-en-cas-dannulation

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées & Départs

En camping : les arrivées s'effectuent à partir de 11h, les départs s'effectuent avant 10h, sauf accord express donné par le responsable du Camping.

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 1+h, les départs s'effectuent avant 10h, sauf accord express donné par le responsable du Domaine.

Veillez noter que la circulation automobile est interdite de 22h30 à 7h00 dans l'enceinte du camping. Un Parking de nuit est à votre disposition à côté de la ferme.

Tout retour de clé ou libération de l'emplacement après 10h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation souhaitée de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

3.2 Animaux

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des locations.

3.3 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 4 Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

La responsabilité du Camping n'est pas engagée en cas de vol, perte, dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à votre séjour.

Article 5 Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce du Mans.